

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 9 janvier 2012

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le neuvième jour de janvier deux mille douze (2012) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	présent
Carol Jean	#6	présent

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

2012-01-01.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Session ordinaire du 5 décembre 2011
 - 3.2 Session spéciale du 19 décembre 2011
 - 3.3 Session ajournée du 19 décembre 2011
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Adhésion à l'association des directeurs municipaux du Québec
 - 4.3 Programme de formation de l'ADMQ
 - 4.4 Correspondance –MAMROT –Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux
 - 4.5 Règlement no 43-12 –Rémunération des élus
 - 4.6 Achat de drapeaux du Québec
 - 4.7 Cotisation spéciale à l'Association des plus Beaux Villages du Québec
 - 4.8 Demande de commandite-Sûreté du Québec et sécurité publique de Rivière-du-Loup
 - 4.9 Correspondance MAMROT- accusé réception
 - 4.10 Formation sécurité civile
 - 4.11 Formation-code d'éthique des élus
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Rapport du service incendie
- 5.2 Avis motion- règlement d'emprunt achat camion incendie
- 6. TRANSPORT
 - 6.1 Demande soumission pour plan de remise de terrain en zone industrielle
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 Correspondance –MDDEP – programme de redistribution aux municipalités des redevances sur l'élimination de matières résiduelles
 - 7.2 Salaire technicienne en eaux
 - 7.3 Factures travaux aqueduc et égouts –lot no 2
 - 7.4 Offre de formation- eau potable
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
 - 8.2 Adhésion Créneau Écoconstruction
 - 8.3 Avis motion
 - 8.4 Avis motion
 - 8.5 Adhésion Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
 - 8.6 Correspondance –citoyen 201 chemin de l'Ile
 - 8.7 CPTAQ-décision dossier 371533
 - 8.8 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
- 9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
 - 9.2 Protocole d'entente relatif au parc de jeux
- 10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX
- 11. AUTRES DOSSIERS
- 12. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 6 février 2012
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-01-02.3 Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 5 décembre 2011, de la session spéciale du 19 décembre 2011 ainsi que la session ajournée du 19 décembre 2011

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 5 décembre 2011, de la session spéciale du 19 décembre 2011 ainsi que la session ajournée du 19 décembre 2011 soient adoptés en leur forme et teneur.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2012-01-03.4.1 Ratification des déboursés de décembre 2011 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1 au 31 décembre 2011 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 94 301.75\$ à même le fonds général et de 707 560.81\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

2012-01-04.4.2 Adhésion à l'Association des Directeurs municipaux du Québec

Dépôt au conseil de l'offre d'adhésion de la directrice générale à l'Association des Directeurs municipaux du Québec pour l'année 2012.

Considérant qu'il est temps de renouveler l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec;

Considérant que la dite association offre un programme de formation continue de même que plusieurs séances d'information sur des sujets touchant nos réalités quotidiennes;

Considérant que de multiples outils de communications sont disponibles sans frais supplémentaires;

Considérant qu'une assurance des frais juridiques et un cautionnement est inclus à l'adhésion;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte de payer l'inscription pour l'année 2012 de Madame Madeleine Lévesque, dir. gén / sec. trés., à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour un montant de 590\$ plus taxes soit la somme de 646.91\$ comprenant la portion assurance et abonnement.

2012-01-05.4.3 Programme de formation de l'ADMQ

Considérant que des cours sont disponibles chaque année pour se mettre à jour sur les nouvelles lois en vigueur;

Considérant que 1 séance d'information sera tenue d'ici juin 2011 à Rivière-du-Loup;

Considérant que 2 formations par Web se tiendront également à moindre coût;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte que la dir. gén./sec. trés. assiste aux formations suivantes :

-La loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que les nouvelles obligations du directeur général qui sera tenue à Rivière-du-Loup au coût de 260\$ plus taxes.

-Par web :

-Processus d'estimation des travaux et impacts pratiques (nouvelles réglementations dans le cadre des appels d'offres à compter du 12 janvier 2012) au coût de 70\$ plus taxes qui sera tenue le 12 janvier 2012

-Processus d'estimation des travaux et impacts pratiques (compréhension du processus d'estimation des travaux même s'il ne rédige pas lui-même certains documents) au coût de 130\$ plus taxes qui sera tenue le 17 mai 2012.

Que ledit conseil accepte d'en défrayer les coûts.

4.4 Correspondance- MAMROT- Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux

Monsieur Sylvain Boucher, sous-ministre du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informe de l'entrée en vigueur du règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux. Cette mesure sera applicable aux contrats de construction d'une valeur de 25 000\$ et plus, à partir du 1^{er} janvier 2012.

Le règlement prévoit que l'entreprise qui présente une soumission suite à un appel d'offres portant sur un contrat de construction doit détenir et transmettre à l'organisme municipal son attestation de l'Agence du revenu du Québec sans quoi, l'organisme municipal ne pourra signer le contrat.

2012-01-06.4.5 Règlement no 43-12-Rémunération des élus

Attendu que la Loi permet aux municipalités de fixer par règlement la rémunération des élus;

Attendu qu'il est opportun d'ajuster les taux minimums de rémunération du maire et des conseillers;

Attendu que ces seuils minimums ont été prévus aux prévisions budgétaires 2012 de la Municipalité;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné au cours de la séance tenue par ce conseil le 19 décembre 2011;

Attendu que le projet de règlement a été déposé lors de la session ajournée du 19 décembre 2011;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents :

CE QUI SUIT :

Article 1 : Pour l'exercice financier 2012, la rémunération des élus municipaux sera majorée de la façon suivante, sur une base annuelle :

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>Différence</u>
Rémunération maire	6 223.94\$	6472.90\$	248.96\$
Allocation de dépenses (maire)	3 111.98\$	3236.46\$	124.48\$
Rémunération conseiller	2 074.64\$	2157.63\$	82.99\$

Allocation de dépenses (conseillers)	1 037.32\$	1 078.81\$	41.49\$
---	------------	------------	---------

Article 2 : Le présent règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année 2012.

Article 3 : Les montants mentionnés à l'article 1 seront indexés au pourcentage d'augmentation du coût de la vie à chaque année par résolution du conseil municipal.

Article 4 : La rémunération et l'allocation de dépenses fixées en vertu de l'article 1 seront versés par la municipalité selon les modalités que le conseil détermine par résolution.

Article 5 : Le présent règlement abroge tous autres règlements concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux.

Article 6 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2012-01-07.4.6 Achat de drapeaux du Québec

Dépôt au conseil d'une offre de service pour l'achat de drapeaux du Québec.

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité de Cacouna accepte de faire l'achat de 4 drapeaux du Québec de dimension de 48 x 72 au coût de 40.00\$ plus taxes et frais de poste.

2012-01-08.4.7 Cotisation spéciale à l'Association des plus Beaux Villages du Québec

L'Association des plus Beaux Villages du Québec publiera en mai 2012, un livre guide des villages membres.

La contribution de notre municipalité a été établie en fonction de la résolution du Conseil d'administration de septembre 2011 et un pré-achat exigé par les Publications du Québec à 1 exemplaire par 60 citoyens de chacun des villages membres de l'APBVQ.

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna fait partie de l'Association des plus Beaux Villages du Québec;

Attendu que dans le livre-guide, il y aura une description de notre municipalité;

Attendu que la revente de ce livre pourra être effectuée au bureau municipal;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité de Cacouna accepte de verser une cotisation de 819.04\$ représentant 300\$ comme cotisation de base et un pré-achat de 32 livres au coût de 16.22\$ soit la somme de 519.04\$.

2012-01-09.4.8 Demande de commandite-Sûreté du Québec et sécurité publique de Rivière-du-Loup

Mme Mélanie Beaulieu, sergente pour la Sûreté du Québec, M. Laurier Michaud agents pour le poste de Kamouraska ainsi que Mme Johanne Levasseur pour la Sécurité publique de Rivière-du-Loup nous sollicitent pour notre appui financier à la réalisation du projet IMPACT-2012 qui se tiendra le jeudi le 17 mai prochain à Rivière-du-Loup.

L'événement se traduit par un important scénario mettant en scène un grave accident de la route, une intervention simulée en salle d'urgence ainsi que différents autres ateliers qui seront présentés aux élèves afin de les conscientiser aux risques inhérents à la consommation d'alcool et de drogues conjugués à la conduite automobile.

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna est conscient des problèmes reliés à la conduite automobile et aux risques inhérents à l'alcool ainsi que les drogues;

Attendu que le conseil est d'accord avec une telle présentation aux jeunes de notre région;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité de Cacouna accepte de verser une commandite de 50.00\$ pour l'activité de sensibilisation des élèves de 4^{ième} et 5^{ième} secondaire ainsi que le centre d'éducation des adultes de la commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

4.9 Correspondance MAMROT- accusé réception

M. Gilles Julien, directeur régional, du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accuse réception du relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires.

4.10 Formation sécurité civile

Offre de formation sur la Communication en situation d'urgence. À Cette formation, les apprenants seront en mesure de choisir les meilleures stratégies de communication lors d'un sinistre, en fonction de la situation et des publics visés.

Après discussion, on attend les formations plus pertinentes soit : production du plan sécurité civile et gestion d'un centre personnes sinistrées.

4.11 Formation code d'éthique des élus

La directrice générale dépose au conseil que mesdames Ghislaine Daris et Francine Côté ainsi que messieurs André Guay, Gilbert Dumont, Rémi Beaulieu, Gilles D'Amours ont suivi la formation « Développer le comportement éthique ».

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

5.2 Avis motion- règlement d'emprunt achat camion incendie

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur Rémi Beaulieu conseiller, pour qu'à une prochaine réunion, un règlement d'emprunt sera adopté pour l'achat d'un camion citerne.

6. TRANSPORT

2012-01-10.6.1 Demande de soumission pour plan de remise de terrain en zone industrielle

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité de Cacouna demande à Éric Royer arpenteur-géomètre, une soumission pour le piquetage du terrain afin de prolonger les rues dans la zone industrielle sur les lots 104-P suite à l'achat déjà effectué sur le lot 103-P.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Correspondance-MDDEP- programme de redistribution aux municipalités des redevances sur l'élimination de matières résiduelles

M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous informe que 16 369.51\$ nous sera redistribué dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

2012-01-11.7.2 Salaire technicienne en eaux

Attendu que le conseil a rencontré la technicienne en eaux pour la négociation d'un nouvel horaire;

Attendu que le conseil devait réviser les conditions de travail de la technicienne en eaux dû à la construction des bassins aérés;

Attendu que les bassins aérés demandent moins de surveillance et moins de tests de laboratoire;

Attendu que la direction des infrastructures du MAMROT recommande un minimum de 7,5 heures pour l'entretien de bassins aérés incluant l'entretien des équipements, du bâtiment et du terrain;

Attendu que les tests d'eau potable demande une heure de travail hebdomadairement;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité de Cacouna accepte de verser un salaire horaire de 17.20\$ pour une durée de 15 heures par semaine en moyenne.

Que les heures supplémentaires à cet horaire soient autorisées sur approbation de la directrice générale avant de les effectuer.

Que ces conditions soient pour 3 ans et indexées à l'IPC à chacune des années 2013 et 2014. Cette résolution annule la résolution 2011-01-16.7.3.

Que ces modalités prennent effet le 1^{er} janvier 2012.

2012-01-12.7.3 Factures –travaux d'aqueduc et d'égout

Dépôt de deux factures pour les travaux du lot 2 :

-Wilfrid Allen Ltée travaux lot 2 au 15 déc. 2011	90 968.27\$
-Laboratoires d'expertises de Rivière-du-Loup au 30/11/2011	8 880.45\$

Il est proposé par monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer la somme de 90 968.27\$ concernant les travaux du lot 2-aqueduc et égouts rue du Patrimoine sauf LER pour explication de la facture fournie. Ces travaux seront payés à même le règlement d'emprunt no 34-10.

2012-01-13.7.4 Offre de formation –eau potable

Groupe Tanguay & associés offre une formation d'une journée pour les préposés à l'entretien du réseau d'eau potable. Cette formation indique toutes les restrictions à prendre dans le cas de bris du réseau d'aqueduc, nouveau raccordement, etc.

Il est proposé par monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que madame Sabryna Caron, messieurs Réjean Lebel et Nicolas Beaulieu assistent à cette formation sur l'eau potable qui se tiendra à St-Pascal, le jeudi 19 janvier 2012 et accepte d'en défrayer le coût de 150\$.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

2012-01-14.8.2 Adhésion Créneau Écoconstruction

Dépôt au conseil du document démontrant l'intérêt de devenir membre du Créneau Écoconstruction.

Attendu que devenir membre du Créneau Écoconstruction donne accès à de l'information privilégiée sur le portail;

Attendu que l'on a accès à des formations et perfectionnements ciblés selon les besoins de l'industrie;

Attendu que l'on a la possibilité de se référencer dans le répertoire des ressources et écoproduits du Bas-Saint-Laurent;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que monsieur Vincent Bérubé devienne membre individu du Créneau Écoconstruction pour l'année 2012;

Que le conseil accepte d'en défrayer les coûts de 50\$.

8.3 Avis motion

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur Gilles D'Amours conseiller, pour qu'à une prochaine réunion, un règlement sera adopté pour modifier le règlement de zonage 19-08-2 concernant :

-les règles s'appliquant aux travaux et constructions en zone littorale;

-la reconnaissance de la classe d'usage Habitation unifamiliale isolée dans la zone 70A;

-pour spécifier le type d'entreposage extérieur permis dans la zone 119AH. Cet élément n'ayant pas été spécifié lors de la modification des usages permis dans cette zone en 2011.

8.4 Avis motion

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur Carol Jean conseiller, pour qu'à une prochaine réunion, un règlement sera adopté concernant :

Dans le cadre de la révision du règlement de zonage 19-08-2, un règlement sur les usages conditionnels sera adopté afin de permettre certains types de travaux ou de constructions associés à des résidences existantes dans la bande de protection de 30 mètres en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Ce règlement sur les usages conditionnels sera conforme aux règles édictés par le MAMROT et spécifiera : les zones touchés par ledit règlement, les documents devant accompagner la demande et sur quels critères seront évalués chaque demande d'autorisation.

2012-01-15.8.5 Adhésion Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec

Dépôt au conseil de l'offre d'adhésion de l'inspecteur en bâtiments à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2012.

Considérant qu'il est temps de renouveler l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec;

Considérant que la dite association offre un programme de formation continue de même que plusieurs séances d'information sur des sujets touchant nos réalités quotidiennes;

Considérant que de multiples outils de communications sont disponibles sans frais supplémentaires;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte de payer l'adhésion pour l'année 2012 de Monsieur Vincent Bérubé, inspecteur en bâtiment, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour un montant de 265\$ plus taxes soit la somme de 304.68\$.

2012-01-16.8.6 Correspondance –citoyen 201 chemin de l'Ile

Dépôt au conseil d'une correspondance qui sera adressée au propriétaire du 201 chemin de l'Ile concernant la reconnaissance du statut de résidence permanente par la Municipalité.

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte que monsieur Vincent Bérubé inspecteur en bâtiment informe par correspondance des conditions d'installation d'une résidence permanente sur le Chemin de l'Ile.

Que les informations concernant la loi sur la sécurité civile lui soient également indiquées.

8.7 CPTAQ- décision dossier 371533

Dépôt de la décision de la CPTAQ autorisant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une carrière, sur deux emplacements distincts faisant partie des lots 87,88,89 et 90, d'une superficie respective d'environ 1,79 hectare et 5,01 hectares (plutôt évaluée par les services professionnels à 1,61 et 4,31 hectares), du cadastre de la paroisse de Cacouna, de la circonscription foncière de Témiscouata, dans la municipalité de Cacouna et selon certaines conditions par ailleurs imposées.

8.8 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

Dépôt au conseil du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenu le 7 décembre dernier. Un suivi sera effectué à la prochaine réunion.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

9.2 Protocole d'entente relatif au parc de jeux

Dépôt au conseil du projet de protocole d'entente relatif au parc de jeux sur le terrain de l'école.

Le projet sera étudié et des commentaires seront émis à la prochaine réunion.

10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX

11. AUTRES DOSSIERS

12. INFORMATIONS- prochaine réunion le 6 février 2012

13. AFFAIRES NOUVELLES

2012-01-17.13.1 Changement d'utilisation d'un terrain commercial en zone agricole

Attendu que le comité consultatif agricole a rendu une décision concernant la demande de changement d'utilisation du lot 249-P de la paroisse de Cacouna qui est actuellement en zone agricole;

Attendu que le propriétaire de ce lot a fait d'autres revendications auprès du conseil municipal afin de changer l'utilisation de son terrain;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande, au conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup, une révision du dossier du lot 249-P du cadastre de la Paroisse de Cacouna en autorisant un changement d'utilisation par une modification du schéma d'aménagement ou de recommander une solution pour l'utilisation de ce terrain commercial en zone agricole.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2012-01-18.15 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 21h00 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madéleine Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
